

## SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MAI 2022

**Le conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand siège en séance ordinaire ce 9 mai 2022 à 19 heures à la salle communautaire, 606 rue Principale**

Sont présents : Audrey Ouellette, conseillère ainsi que Joël Fontaine, Jean-Claude Gagnon, Mathieu Henri, Roger East et Jean-Paul Pelletier, conseillers formant quorum sous la présidence de Yves Charlebois, maire.

Assistent également à la séance : Sylvie Tardif, greffière-trésorière et Joannie Lamothe, directrice générale.

### **Ouverture de la séance**

La séance est ouverte par Yves Charlebois, maire.

### **ORDRE DU JOUR**

- A) Ouverture de la séance
- B) Adoption de l'ordre du jour
  - Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour
- C) Adoption des procès-verbaux
- D) 1<sup>re</sup> période de questions
- E) Varia
  - Délégation de sorties
  - Dépôt des états financiers 2021
  - Adoption du 2e projet de règlement modifiant le règlement de zonage
  - Nomination d'une greffière-trésorière adjointe
  - Nomination d'une coordonnatrice des mesures d'urgence
  - Autorisation de signature des chèques
  - Autorisation pour Mon dossier pour les entreprises
  - Embauche des animateurs du camp de jour
  - Embauche d'un préposé à l'écocentre
  - Heures d'ouverture de l'écocentre
  - Embauche d'un patrouilleur nautique
  - Nomination des patrouilleurs nautiques
  - Promesse d'achat-vente – 300 rue Bernier Ouest
  - Modification des signataires – contrat de courtage
  - Vente – 300 rue Bernier Ouest
  - Entretien de la pelouse – endroits publics
  - Projet pilote de premiers répondants – caserne 13
  - Entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération
  - Remboursement de taxes – 619 route Dussault
  - Abri des joueurs pour le dek hockey
  - Estrade au terrain de balle
  - Soumission – MG-20B
  - Aide financière - Journée forestière et acéricole du Centre-du-Québec
  - Aide financière – Fêtes du Lac William
  - Don - Fondation du CLSC-CHSLD de l'Érable
  - Mandat au Service d'ingénierie MRC – support technique PIIRL et PISRMM
  - Demande d'appui de Michel Vachon et Solange Poulin - CPTAQ
- F) 2<sup>e</sup> période de questions
- G) Présentation des comptes
- H) Clôture de la séance

**2022-05-118**

### **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Audrey Ouellette et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2022-05-119**

### **Adoption des procès-verbaux**

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2022 et une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 avril 2022, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

En conséquence, il est proposé par Joël Fontaine et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2022 et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 avril 2022 tels que présentés. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Le maire invite les 6 personnes présentes à la 1<sup>re</sup> période de questions.

**2022-05-120 Prévisions de sorties**

Il est proposé par Joël Fontaine et résolu à l'unanimité des conseillers que les prévisions et ratifications des délégations suivantes soient adoptées :

<u>Noms</u>	<u>Sujet</u>	<u>Endroits</u>	<u>Date</u>
A Ouellette	formation éthique	Québec	2022-04-30
R East	formation éthique	Québec	2022-04-30
JC Gagnon	formation éthique	Québec	2022-04-30
J Lamothe	notaire	Victoriaville	2022-05-19
Y Charlebois	notaire	Victoriaville	2022-05-19

**2022-05-121 États financiers 2021**

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu que le rapport de l'auditeur et le rapport financier 2021 de la municipalité de Saint-Ferdinand tels que préparés par Raymond Chabot Grant Thornton soient déposés et transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2022-05-122 Adoption du 2<sup>e</sup> projet de règlement de zonage no 2022-238**

Il est proposé par Joël Fontaine et résolu qu'en vertu des dispositions de l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, ce Conseil adopte, sans changement, le 2<sup>e</sup> projet de règlement numéro 2022-238, lequel modifie le règlement de zonage numéro 2017-162 de la Municipalité de Saint-Ferdinand. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2022-05-123 Nomination d'une greffière-trésorière adjointe**

Il est proposé par Mathieu Henri et résolu que la directrice générale Joannie Lamothe soit nommée greffière-trésorière adjointe de la municipalité. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2022-05-124 Nomination d'une coordonnatrice des mesures d'urgence**

Il est proposé par Mathieu Henri et résolu que la directrice générale Joannie Lamothe soit nommée coordonnatrice des mesures d'urgence de la municipalité. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2022-05-125 Autorisation de signatures des chèques**

Il est proposé par Mathieu Henri et résolu d'autoriser le maire Yves Charlebois ou, en l'absence du maire, le maire suppléant Jean-Claude Gagnon et la greffière-trésorière Sylvie Tardif ou, en l'absence de la greffière-trésorière, la greffière-trésorière adjointe Joannie Lamothe à signer tous les chèques émis et billets ou autres titres consentis par la municipalité de Saint-Ferdinand. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2022-05-126

**Autorisation pour Mon dossier pour les entreprises**

Municipalité de Saint-Ferdinand, NEQ : 8831853625

Il est proposé par Joël Fontaine et résolu que Joannie Lamothe, directrice générale, soit autorisée à :

- Consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;
- Effectuer l'inscription de l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- Signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de l'entreprise, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;
- Effectuer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQR - Entreprises et à Mon dossier pour les entreprises;
- Consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, conformément aux conditions d'utilisation de *Mon dossier pour les entreprises*, que vous pouvez consulter sur le site Internet de Revenu Québec et que vous pouvez accepter.

La municipalité de Saint-Ferdinand accepte que le ministre du Revenu communique au représentant, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur l'entreprise et qui sont nécessaire à l'inscription à *Mon dossier pour les entreprises* ou aux fichiers de Revenu Québec. En conséquence, les administrateurs de la société apposent leur signature relativement aux résolutions mentionnées ci-dessus. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2022-05-127

**Engagement des animateurs (camp de jour)**

Il est proposé par Audrey Ouellette et résolu d'engager les animatrices suivantes à compter du 6 juin jusqu'au 12 août 2022 selon un horaire variable de 15 à 35 heures par semaine :

Rosalie Provencher au taux horaire de 16.75 \$ (6<sup>e</sup> année)  
Camille Hamel au taux horaire de 16.75 \$ (5<sup>e</sup> année)  
Annie-Pier Clavet au taux horaire de 15.75 \$ (3<sup>e</sup> année)  
Evelyne Dubois au taux horaire de 15.75 \$ (3<sup>e</sup> année)  
Cloé Tardif au taux horaire de 15.25 \$ (2<sup>e</sup> année)  
Azalée Giguère au taux horaire de 14.75 \$ (1<sup>re</sup> année)  
Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2022-05-128

**Embauche - préposé à l'écocentre**

Il est proposé par Joël Fontaine et résolu d'engager François Berlinguette-Cometto comme préposé à l'écocentre du 14 mai jusqu'au 30 octobre 2022 inclusivement à un taux de 14.25 \$/h selon un horaire établi approximatif de 12 heures par semaine du 14 mai au 23 juin et du 7 septembre

au 30 octobre et un horaire de 14 heures par semaine du 24 juin au 6 septembre. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2022-05-129 Heures d'ouverture de l'écocentre**

Il est proposé par Mathieu Henri et résolu qu'à compter de 2022, les heures d'ouverture au public de l'écocentre soient :

- De la mi-mai au 23 juin :
  - Dimanche : 8 h à 12 h
  - Samedi : 8 h à 16 h
  
- Du 24 juin à la Fête du Travail :
  - Dimanche : 8 h à 12 h
  - Vendredi : 12 h à 17 h
  - Samedi : 8 h à 13 h
  
- Du lendemain de la Fête du Travail au 31 octobre :
  - Dimanche : 8 h à 12 h
  - Samedi : 8 h à 16 h

Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2022-05-130 Embauche d'un patrouilleur nautique**

Il est proposé par Joël Fontaine et résolu d'engager Carolane Hétu comme patrouilleur nautique à compter du 6 juin jusqu'au 27 août 2022 inclusivement selon les conditions établies en remplacement de Léa Poisson-Pelletier. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2022-05-131 Nomination - patrouilleurs nautiques**

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand désire une patrouille nautique sur le lac William;

Attendu que le territoire à desservir est le lac William faisant entièrement partie de la municipalité de Saint-Ferdinand;

Attendu que le but est exclusivement dans l'intérêt public et dans le cadre des attributions qui lui sont confiées sur le territoire de la municipalité de Saint-Ferdinand, maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique, prévenir le crime ainsi que les infractions aux lois du Québec;

Attendu que pour ce faire, le patrouilleur assure, notamment, l'application du Règlement sur les restrictions à la conduite des bateaux, le Règlement sur les petits bâtiments et le Règlement sur la compétence des conducteurs d'embarcation de plaisance; toutefois, il lui est interdit de porter et d'utiliser toute arme prohibée dont notamment une arme à feu et l'Oleoresine Capsicum (poivre de cayenne);

Attendu que dans l'application des règlements mentionnés au paragraphe précédent, les personnes engagées comme inspecteurs municipaux, division patrouille nautique, n'auront pas à utiliser un équipement spécialisé, tels les appareils d'alcootest, le cinémomètre, etc.;

Attendu que les tâches reliées à cet emploi sont principalement de faire de la sensibilisation auprès des utilisateurs du lac William, de vérifier l'équipement de sécurité nécessaire à bord de l'embarcation selon le Règlement sur les petits bâtiments, de faire respecter et

d'informer les utilisateurs du règlement en vigueur sur le lac William, soit une vitesse de « 10 km/h sur une bande de 100 mètres de large à partir du bord du lac » et le règlement concernant les nuisances ainsi que la compétence des conducteurs d'embarcation de plaisance;

Attendu que les personnes engagées comme inspecteurs municipaux, division patrouille nautique seront en fonction du 6 juin au 27 août 2022 et que les personnes nommées pour faire appliquer la Loi sur la marine marchande du Canada et les règlements tels que ci-haut mentionnés sont :

Angelo Vallières 1388, rue Michel-Louvain Thetford Mines, QC G6G 7S8	Carolane Hétu 5, rue Lecompte St-Norbert d'Arthabaska, QC G0P 1B0
---	--

En conséquence, il est proposé par Joël Fontaine et résolu que la municipalité de Saint-Ferdinand nomme les personnes ci-haut mentionnées comme inspecteurs municipaux, division patrouille nautique, pour appliquer la Loi sur la marine marchande du Canada et tout autre règlement tel que mentionné dans les attendus ci-haut. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2022-05-132      Promesse d'achat-vente - 300 rue Bernier Ouest**

Considérant que la municipalité de Saint-Ferdinand a l'intention de vendre un terrain de 2 165 mètres carrés sur lequel on retrouve un bâtiment situé au 300 rue Bernier Ouest;

Il est proposé par Joël Fontaine et résolu d'accepter la contre-proposition à une promesse d'achat signée par le maire Yves Charlebois et le directeur général Dominic Doucet le 8 avril 2022 en réponse à la proposition d'achat de Nataly Ramsay et Martin Laroche. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2022-05-133      Modification des signataires - contrat de courtage**

Considérant le changement à la direction générale de la municipalité;

Il est proposé par Audrey Ouellette et résolu d'autoriser la directrice générale Joannie Lamothe et le maire Yves Charlebois à signer le formulaire de modification au contrat de courtage avec Cynthia Turgeon pour la vente du terrain de 2 165 mètres carrés sur lequel on retrouve un bâtiment situé au 300 rue Bernier Ouest. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2022-05-134      Vente du lot 6 498 726 - 300 rue Bernier Ouest**

Attendu la promesse d'achat-vente intervenue entre la municipalité de Saint-Ferdinand et Nataly Ramsay et Martin Laroche pour le lot numéro 6 498 726 avec le bâtiment situé au 300 rue Bernier Ouest;

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu ce qui suit :

Que la municipalité de Saint-Ferdinand vend à Nataly Ramsay et Martin Laroche le lot numéro 6 498 726, cadastre du Québec tel que décrit dans la description technique préparée par Yves Drolet arpenteur-géomètre en date du 5 mai 2022 sous le numéro 15048 de ses minutes avec bâtisse dessus construite;

Que cette vente soit faite sans garantie légale de qualité, aux risques et périls de l'acheteur, pour tout ce qui est de nature environnementale concernant ledit terrain, de

même que la composition du sol requise pour la construction;

Que cette vente soit faite pour un prix de 267 000 \$ plus les taxes applicables, s'il y a lieu, payable comptant lors de la signature de l'acte notarié;

Que l'acte de vente comporte une servitude de passage permettant l'accès de la propriété à la voie publique (rue Bernier Ouest); le droit de passage devant s'exercer sur l'assiette décrite par la description technique préparée par Yves Drolet arpenteur-géomètre le 5 mai 2022 sous le numéro 15047 de ses minutes;

Que l'acheteur devienne propriétaire de l'immeuble à compter de la signature de l'acte de vente avec possession immédiate;

Que toutes les répartitions relatives notamment aux taxes soient faites en date de l'acte de vente notarié;

Que les frais et honoraires de l'acte de vente, de leur publicité et des copies pour toutes les parties soient payables par Nataly Ramsay et Martin Laroche;

Que le maire Yves Charlebois et la directrice générale Joannie Lamothe soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Ferdinand cet acte de vente à intervenir, à y stipuler toutes clauses et conditions qu'ils jugent à propos et dans l'intérêt ou au nom de la municipalité, de même qu'à tous autres documents nécessaires ou utiles pour donner effet à la présente résolution. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2022-05-135**

**Entretien de la pelouse - endroits publics**

Attendu que la municipalité a adressé une demande de prix pour l'entretien de la pelouse pour différents endroits publics;

Il est proposé par Mathieu Henri et résolu de retenir les services, à titre de contractuel, de Martin Roy pour effectuer l'entretien des pelouses à chaque semaine aux endroits suivants : terrain de balle, terrain de jeux à l'école, talus devant l'école et station de vidange des roulottes ainsi que pour effectuer l'entretien des pelouses aux deux semaines aux endroits suivants : coin rue Bernier Ouest et avenue des Roulottes, le talus derrière l'école, le talus derrière le 1100 rue Principale, le talus sur le côté du 110 8<sup>e</sup> Avenue, le talus devant le 1109 rue Principale et le tour du lac (point d'eau Vianney) et chemin de la source à Vianney pour un montant de 11 300 \$ (taxes en sus). Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2022-05-136**

**Projet pilote de premiers répondants - caserne 13**

Attendu la volonté de la municipalité de Saint-Ferdinand pour l'obtention d'un service de premiers répondants pour porter assistance aux citoyens avant l'arrivée des services ambulanciers;

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand est favorable à ce que la MRC de L'Érable gère le service de premiers répondants;

En conséquence, il est proposé par Roger East et résolu :

Que la municipalité de Saint-Ferdinand confirme sa volonté de former un projet pilote avec la MRC de L'Érable afin de créer un service de premiers répondants pour porter

assistance à ses citoyens avant l'arrivée des services ambulanciers;

Que la municipalité de Saint-Ferdinand s'engage à assumer les frais occasionnés par le service de premiers répondants. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2022-05-137 Entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération**

Il est proposé par Audrey Ouellette et résolu que la municipalité de Saint-Ferdinand approuve la nouvelle entente de service à signer avec Bell en tant que fournisseur de réseau 9-1-1 et autorise la greffière-trésorière à signer ladite entente. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2022-05-138 Remboursement de taxes - 619 route Dussault**

Il est proposé par Joël Fontaine et résolu de rembourser à M. Jacques Nolette les taxes de vidanges/récupération et les taxes de fosse septique facturées par erreur au montant de 1 707 \$ pour la période de 2016 à 2022 inclusivement à la suite de l'incendie de la résidence sise au 619 route Dussault en janvier 2016. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2022-05-139 Abri des joueurs pour le dek hockey**

Il est proposé par Joël Fontaine et résolu d'accepter l'offre de service de Construction C.D.G. inc. pour la construction d'un abri des joueurs pour le dek hockey au montant de 8 700 \$ (taxes en sus). Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2022-05-140 Estrade au terrain de balle**

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'accepter l'offre de Sports-Inter Plus pour la fourniture d'une estrade au terrain de balle au montant de 3 050 \$ (taxes en sus). Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2022-05-141 Soumissions - MG20-B**

Considérant que le conseil municipal n'a reçu qu'une soumission pour la fourniture de MG20-B pour l'entretien général des chemins :

Transport Jean-Guy Breton inc. : 12.25 \$ la tonne métrique

Il est proposé par Jean-Paul Pelletier et résolu d'accepter la soumission de Transport Jean-Guy Breton inc. pour la fourniture d'environ 7 000 tonnes métriques de MG20-B pour l'entretien général des chemins au prix de 12.25 \$ la tonne métrique (taxes en sus). Le matériel doit être disponible à partir du 9 mai 2022. Tous les documents de l'appel d'offres font partie intégrante de cette résolution. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2022-05-142 Journée forestière et acéricole du Centre-du-Québec**

Il est proposé par Audrey Ouellette et résolu de verser une aide financière de 100 \$ à la MRC de L'Érable pour l'organisation de la *Journée forestière et acéricole du Centre-du-Québec* qui aura lieu le 17 septembre 2022 à St-Pierre-Baptiste. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2022-05-143 Aide financière aux Fêtes du Lac William**

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu de verser une aide financière de 6 000 \$ aux Fêtes du Lac William pour le fonctionnement général du festival 2022. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2022-05-144 Don - Fondation du CLSC-CHSLD de l'Érable**

Il est proposé par Roger East et résolu de verser un don de 200 \$ à la Fondation du CLSC-CHSLD de l'Érable. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2022-05-145 Mandat au Service d'ingénierie de la MRC de L'Érable - Support technique durant la réalisation des projets du Plan d'intervention (PI) en infrastructures locales et du Plan de sécurité (PS) routière**

Attendu que la MRC de L'Érable désire procéder à la mise à jour de son Plan d'intervention (PI) en infrastructures routières locales pour l'ensemble des municipalités ainsi que son Plan de sécurité (PS) routière ;

Attendu que les municipalités auront à participer à plusieurs étapes de réalisation des deux projets et qu'il serait avantageux pour eux d'avoir un support technique durant les projets ;

Attendu que le Service d'ingénierie de la MRC de L'Érable propose aux municipalités non participantes au Service de leur offrir le support technique dont ils auront besoin au cours des deux projets (PI et PS) ;

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand souhaite se prévaloir des services techniques du service d'ingénierie de la MRC de L'Érable dans le cadre de la mise à jour du PI et du PS.

En conséquence, il est proposé par Audrey Ouellette et résolu que la municipalité de Saint-Ferdinand souhaite être assistée par le Service d'ingénierie de la MRC de L'Érable lors de la réalisation des projets du Plan d'intervention ainsi que du Plan de sécurité de la MRC de L'Érable. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2022-05-146 Demande d'appui Michel Vachon et Solange Poulin - CPTAQ**

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand doit apporter ses recommandations aux demandes faites à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) ;

Attendu que les demandeurs s'adressent à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin d'autoriser la municipalité de Saint-Ferdinand à aliéner une partie du lot 6 236 522, soit une superficie de 1 472 mètres carrés en faveur de Michel Vachon et Solange Poulin ;

Attendu qu'une autorisation de la CPTAQ est nécessaire pour la transaction ;

Attendu que ladite partie était autrefois utilisée pour une fin de chemin public et que la municipalité n'entretient plus la partie de lot en question ;

Attendu que la transaction envisagée ne viendra pas affecter l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole ;



Attendu que la demande est conforme à la réglementation de la municipalité;

En conséquence, il est proposé par Jean-Paul Pelletier et résolu d'appuyer la présente demande et de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'y faire droit. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Le maire invite les 7 personnes présentes à la 2<sup>e</sup> période de questions.

**2022-05-147      Présentation des comptes**

Il est proposé par Audrey Ouellette et résolu de payer les comptes du mois d'avril 2022 tels que présentés pour un montant de 1 086 504.81 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2022-05-148      Clôture de la séance**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu que la présente séance soit levée à 20 heures. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Greffière-trésorière

Je, Yves Charlebois, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.